

DEPARTEMENT DES VOSGES

Arrivé à SUH le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE CHANTRAINE

14 AVR. 2022

N° PC. 2022/109**Registre des Arrêtés du Maire****Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Chantraine****Le Maire de la Commune de CHANTRAINE,****Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-43 ; R 151-51 à 53, R 153-18 ;****Vu la délibération du conseil municipal en date du 03/10/2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;****Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange ;****Vu l'arrêté du 18 mars 2021 portant abrogation des décrets fixant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF ;****ARRÊTE****ARTICLE 1^{er}** : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chantraine est mis à jour à la date du présent arrêté.**L'Arrêté Ministériel du 01/03/2021 a abrogé sur le tableau des servitudes suivant les documents annexés (liste et plan au 1/25000^{ème}), la servitude d'utilité publique PT2, Servitude liée aux télécommunications – protection contre les obstacles.****L'Arrêté Ministériel du 18/03/2021 a abrogé sur le tableau des servitudes suivant les documents annexés (liste et plan au 1/25000^{ème}), la servitude d'utilité publique PT2, Servitude liée aux télécommunications – protection contre les obstacles.****ARTICLE 2^{ème}** : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie de Chantraine et à la Préfecture.**ARTICLE 3^{ème}** : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie durant un mois.**ARTICLE 4^{ème}** : Le présent arrêté sera adressé au Préfet des Vosges.**Fait à CHANTRAINE, le 12 Avril 2022****Le Maire,****Marc BARBAUX**